

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



NOTE DE SERVICE N° **265** /MPMB/DGD du **12 OCT 2015**
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Procuration en douane.

Réf. : Courrier SITRACOM n° KYM/AAJ/052/15 du 06/10/2015.

Conformément à la correspondance visée en référence, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service que **Monsieur BLE Dexters Sery Alex**, dont spécimen de signature est joint en annexe, est autorisé à représenter la Société Ivoirienne de Transit d'Acconage et d'Opérations Maritimes (**SITRACOM**) auprès de l'Administration des Douanes et ce, depuis le **05 octobre 2015**.

En conséquence, il est habilité à signer les déclarations en détail et à répondre aux convocations, au nom et pour le compte de ladite société, dans le cadre de ses activités de Commissionnaire en Douane.

J'invite l'ensemble du service à prendre toutes dispositions utiles en vue de se conformer à cette donne.

PJ : Spécimen de signature.

P/LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES
P.O LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT


Col. DA Pierre A.



SITRACOM

Société Ivoirienne de Transit d'Acconage et d'Opérations Maritimes

Commissionnaire agréé en Douane

SPECIMEN DE SIGNATURE

BLE Dexters Sery Alex

